

Communiqué de presse

Nantes, le 07/04/15

Une Convention « Economie et Territoires » pour accompagner le développement économique de la Communauté de Communes de Grand Lieu

La Communauté de Communes de Grand Lieu et la CCI Nantes St-Nazaire ont signé le mardi 7 avril une convention de partenariat au profit du développement de l'activité économique des 9 communes de Grand Lieu.

Grand Lieu : un territoire en plein essor économique

Avec plus de 9 000 emplois, la Communauté de Communes de Grand Lieu bénéficie depuis plusieurs années d'un net essor économique, notamment liés à la proximité de la métropole nantaise. Marqué par son caractère industriel, le territoire accueille aujourd'hui 16 zones d'activités et 952 entreprises.

C'est dans la perspective d'accompagner ce développement économique, que Jean-Francois Gendron, Président CCI Nantes St-Nazaire et Johann Boblin, Président de la Communauté de Communes de Grand Lieu, ont signé une convention de partenariat le 7 avril, lors du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes. Les deux parties se sont engagées sur un programme d'actions pour une période d'une année, renouvelable deux fois.

Des objectifs et des moyens partagés en réponse aux problématiques locales

Pour 2015, le partenariat signé s'articule autour de 2 axes de coopérations identifiés par les deux parties :

- La problématique autour de l'offre territoriale en immobilier d'entreprises.
- Les enjeux liés au développement des compétences des entreprises locales.
Une dynamique est d'ores et déjà instaurée localement : prochainement, une dizaine d'entreprises suivront un parcours de formation sur les outils de pilotage et tableaux de bords.

Parallèlement, cette convention prévoit des rencontres entre techniciens de la CCI et de la Communauté de Communes d'une part, et entre les élus CCI et Communautaires d'autre part, afin de s'inscrire conjointement dans un échange continu au service des entreprises du territoire.

Tout au long de l'année, seront organisées par les deux parties, des réunions d'informations à destination des commerçants, industriels ou prestataires de service de la Communauté de Communes. Il s'agira alors de transmettre des conseils et outils permettant aux entreprises de se développer.